

VILLE DE VILLEMOMBLE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, ...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts et frais financiers
- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

I. Caractéristiques démographiques et physiques de la Commune

La ville de Villemomble administre un territoire de 404 hectares pour une population de 30 693 habitants.

8 089 Villemomblois ont moins de 20 ans, soit 26,79 % de la population.

La longueur de voirie est de 54 205 km.

La population ne cesse de croître. Entre 2010 (28 257 habitants) et 2023 (30 693 habitants), la croissance démographique a évolué de 8,62 %.

Le potentiel financier par habitant de 1 083,34 euros se situe en deçà de la strate (1 219,53 euros).

II. Priorité du budget

Le budget 2023 établit repose sur les priorités suivantes :

- Maintien d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement
- Intensification de l'offre en matière culturelle, événementielle et sportive
- Poursuite des efforts en matière de sécurité
- Redynamisation du centre-ville et du commerce local
- Bon niveau de prestation dans les secteurs de l'enfance et la petite enfance

Principales réalisations prévues pour le budget 2022 :

- Construction du poste de Police Municipale
- Travaux de rénovation du Clocher de l'église Saint-Louis
- Lancement de la Maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation du marché de l'Epoque
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Engagement de la 2^{ème} phase du NPNRU quartier Marnaudes / Fosse aux bergers
- Prémptions et acquisitions foncières pour soutenir les projets de rénovation urbaine
- Réfection de la voirie communale, sécurisation et entretien des bâtiments communaux.
- Travaux d'entretien et de d'amélioration dans les écoles, structures enfance et petite enfance, bâtiments culturels, ainsi que dans les installations sportives

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 50 492 702,22 €, en recul de -7,53% par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2022.

▪ Dépenses :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	10 299 557,00	12 495 191,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 702 853,00	25 208 282,00
014	Atténuations de produits	4 228 900,00	4 173 900,00
065	Autres charges de gestion courante	4 011 170,00	4 381 935,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		43 242 480,00	46 259 308,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	260 549,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 513 029,00	46 264 308,33
023	Virement à la section d'investissement	8 979 120,98	1 693 932,89
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 115 000,00	2 534 479,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 094 120,98	4 228 441,89
TOTAL		54 607 149,98	50 492 720,22

▪ Recettes :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	100 000,00	159 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 246 200,00	4 490 000,00
73	Impôts et taxes	28 935 832,00	30 476 832,00
74	Dotations et participations	9 574 073,00	9 838 253,00
75	Autres produits de gestion courante	434 220,00	568 490,00
Total des recettes de gestion courante		42 290 325,00	45 532 575,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 340 325,00	45 533 575,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	94 963,00	11 590,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		94 963,00	11 590,00
002 Résultat reporté de N-1		12 171 861,98	4 947 555,22
TOTAL		54 607 149,98	50 492 720,22

Le budget d'investissement s'élève au total à 22 656 775,19 €, soit une augmentation de 3,08% par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2022.

▪ **Dépenses :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2022	BP 2023
10	Stocks	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 269 668,90	947 795,31
204	Subventions d'équipement versées	620 000,00	763 850,00
21	Immobilisations corporelles	11 163 510,68	10 400 890,78
23	Immobilisations en cours	8 206 773,97	8 967 495,97
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		21 259 953,55	21 080 032,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 190,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	142 266,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 300,00	11 550,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00
Total des dépenses financières		252 490,00	153 816,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		21 517 443,55	21 238 848,06
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	94 963,00	11 590,00
041	Opérations patrimoniales	280 000,00	180 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		374 963,00	191 590,00
001	Résultat reporté de N-1		1 226 337,13
TOTAL		21 892 406,55	22 656 775,19

▪ **Recettes :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2022	BP 2023
010	Stocks	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 305 583,88	3 640 760,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 471 265,71	5 196 792,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 776 849,59	8 837 553,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 500 000,00	9 377 810,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 967,00	28 000,00
Total des recettes financières		1 501 967,00	18 243 363,30
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 283 816,59	18 248 363,30
021	Virement de la section de fonctionnement	8 979 120,98	1 693 932,89
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 115 000,00	2 534 479,00
041	Opérations patrimoniales	280 000,00	180 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 374 120,98	4 408 411,89
001	Résultat reporté de N-1	1 234 468,98	
TOTAL		21 892 406,55	22 656 775,19

IV. La fiscalité

En 2023 le Conseil Municipal retrouve son pouvoir de décision de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal a voté les taux suivants pour 2023

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,56%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,95 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,32 %

V. L'emprunt

L'encours de la dette s'élève à 683 039,10 euros au 1^{er} janvier 2023, avec un montant de capital à rembourser en 2023 de 132 266 euros. Il est exclusivement constitué d'emprunts CAF à taux zéro.

VI. Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population

➤ 1 366,15 €

Recettes réelles de fonctionnement/population

➤ 1 349,96 €

Dépenses d'équipement brut/population

➤ 692,83 €

Encours de la dette/population

➤ 20,82 €

DGF/population

➤ 231,86 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

➤ 60,12 %

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

➤ 101,52%

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

➤ 50,89 %

Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement

- 1,54 %

VII. Les effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'évolution de 3,53 % des charges de personnel s'explique par l'impact en année pleine du dégel du point d'indice des augmentations « mécaniques » qui s'imposent à la collectivité et qui sont liées aux évolutions de carrières des agents, à la revalorisation des catégories C, l'augmentation du SMIC ainsi que par des cotisations diverses en forte hausse (URSAFF, CNFPT, Centre de Gestion...).

Emplois budgétaires

- Emplois permanents à temps complet : 506,80
- Emplois permanents à temps non complet : 12,45
- Total : 519,25

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein

- Agents titulaires : 377,98
- Agents non titulaires : 141,27
- Total : 519,25

Pour conclure, la poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics, notamment :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement, de la suppression de la taxe d'habitation).
- Le financement de l'intercommunalité qui repose essentiellement sur le budget des communes membres.